

## Exportation d'armement, Que vaut la signature de la France ?

Le gouvernement français distribue toujours les autorisations d'exportation de matériels de guerre à destination de l'Arabie Saoudite.

Pour la FNTE-CGT qui soutient la construction d'un monde de Paix, il convient de rappeler :

- ◆ L'article 26 de la Charte des Nations Unies, qui vise à favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde
- ◆ Les Articles 6 et 7 du traité sur le commerce des armes qui a pour objet de réglementer le commerce international d'armes classiques afin de Contribuer à la paix, la sécurité et la stabilité internationales et régionales ; Réduire la souffrance humaine ; Promouvoir la coopération, la transparence et l'action responsable des États Parties dans le commerce international des armes classiques et bâtir ainsi la confiance entre ces États.
- ◆ La Position Commune du Conseil européen du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires
- ◆ La position du Parlement européen qui réclamait, le 25 février 2016, un embargo sur les livraisons d'armes des pays de l'Union européenne à l'Arabie saoudite. Position rappelée le 11 novembre 2017.
- ◆ Les décisions d'embargo de l'Allemagne, de la Suède, du gouvernement fédéral Belge, de l'Espagne dernièrement.
- ◆ L'appel du ministre-président de la région Wallonne à mettre en œuvre une attitude européenne coordonnée.
- ◆ Le vote du Sénat des Etats Unis d'Amérique.
- ◆ La prise de position du gouvernement Danois.

Pour la FNTE-CGT on ne peut plus ignorer :

- ◆ Les conséquences de la guerre au Yémen sur les populations civiles, soumises à un blocus naval, à des bombardements ciblant des populations ou installations civiles, tous actes qui pourraient être qualifiés de crime de guerre. Et dont l'Arabie Saoudite est le principal responsable.
- ◆ L'utilisation d'armes de guerre à des fins de maintien de l'ordre en Arabie Saoudite, contre la ville de al-Awamiyah et ses habitants, dans la province de Qatif, en 2017.
- ◆ Les multiples atteintes aux droits de l'homme et condamnation à mort de militants pour les droits humains demandés ou exécutés dans le royaume d'Arabie Saoudite.
- ◆ L'assassinat du journaliste Jamal Kashoggi.

La FNTE-CGT demande que la France honore la signature qu'elle appose au bas des traités internationaux. S'engage au côté de la communauté internationale pour la résolution pacifique des conflits et qu'elle mette fin aux exportations d'armement à destination de l'Arabie Saoudite, conformément à ses engagements.

La FNTE-CGT au-delà de l'embargo sur les armes souhaite un cessez le feu au Yémen, l'ouverture de négociation et l'envoi de secours humanitaire aux populations.

La FNTE-CGT est une organisation syndicale qui défend les intérêts matériels et moraux des travailleurs des industries de défense, c'est pourquoi elle tient à **rappeler également les dirigeants de nos entreprises exportatrices d'armement à leurs responsabilités**, car si la décision d'embargo relève des seules autorités politiques, l'anticipation, la prise en compte des risques fait partie de leur métier. Ils devraient enfin prendre en compte ce risque pour leur activité et réorienter leur commerce. Ils devraient le faire avant que leurs salariés ne se trouvent excessivement exposés au risque de chômage technique du fait d'un embargo.